

# BULLETIN D'ADHESION

## SPECIAL PARTENARIAT INTER-ASSOCIATIF

# ANNEE CIVILE 2018

Vous êtes professeur documentaliste de l'enseignement privé, et exercez dans une académie ou il n'existe actuellement pas d'ARDEP (représentante locale de l'ANDEP, association des professeurs documentalistes de l'enseignement privé). Vous pouvez en revanche adhérer directement à l'ANDEP, et faire parallèlement un don de soutien à l'A.P.D.E.N. de votre académie dont vous devenez membre bienfaiteur.

Civilité :  Madame  Monsieur NOM :  Prénom : Mél (obligatoire) :  @ Adresse postale :   
(personnelle) Etablissement :  Collège  Lycée général / technologique  L.P.  Cité scolaire  Autre .....Nom de l'établissement Adresse établissement 

Les informations recueillies sur ce bulletin sont nécessaires à la gestion de votre adhésion / donation et des éventuels abonnements associés. Elles font l'objet d'un traitement informatique par l'A.P.D.E.N. Elles ne sont accessibles qu'à votre bureau académique de rattachement et au bureau national, aux fins exclusives des actions normales de gestion associative, et ne sont communiquées à aucun tiers à l'exception du prestataire en charge du routage de votre revue *Mediadoc*. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion / don, augmentée d'un an, sauf demande contraire de votre part, afin de vous permettre d'un éventuel renouvellement tardif. Elles sont automatiquement supprimées à l'expiration de ce délai. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition, selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978, en vous connectant sur l'espace personnel sécurisé qui vous sera attribué à la validation de votre adhésion / don, à l'adresse <https://membres.apden.org>

**SIGNATURE - Lu et approuvé**

## MONTANT TOTAL DU REGLEMENT : 40€

### Quote-part nationale versée à l'ANDEP : 15€

Ce montant comprend l'adhésion à l'Association nationale, l'envoi des publications de l'ANDEP (ordres du jour et comptes-rendus des CA), la participation aux journées professionnelles de l'ANDEP (aide financière possible en cas de non prise en charge de votre établissement), et la représentation par un délégué ANDEP qui siège au CA, bénéficiant à ce titre d'un droit de vote en AG et au CA.



### Donation à l'A.P.D.E.N. de votre académie : 15€

Ce montant vous confère le statut de membre bienfaiteur de l'A.P.D.E.N. de votre académie d'exercice. Il vous permet de bénéficier des informations et événements associatifs locaux organisés par l'A.P.D.E.N. de votre académie d'exercice. Vous n'êtes cependant pas éligible au bureau académique, et ne disposez que d'une voix consultative lors des assemblées générales.

### Montant total de la cotisation : 30 €

Je souhaite aussi m'abonner à la revue MEDIADOC à tarif préférentiel  J'ajoute 10€ à ma cotisation, soit un total de 40€

Régulé par chèque : banque ..... n° ..... du ...../...../..... [à l'ordre de l'ANDEP]

## BULLETIN ET REGLEMENT A ADRESSER A :

### MATHILDE SCHMIDT - 75 QUAI DE LA SEINE - 75019 PARIS